

5 jours

35 heures

INTER ou INTRA

Délais d'accès

15 jours minimum avant le début de l'action

COMPETENCES

PUBLIC VISE Toute personne désignée par son employeur pour assurer la mission de salarié désigné compétent en matière de Santé et Sécurité au Travail.

PRE-REQUIS Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation.

PARTICIPANTS : Max : 12 personnes



Nous nous assurons que nos prestataires de location de salles de formation répondent aux normes d'accessibilité P.M.R.

CADRES / TEXTE(S) REGLEMENTAIRE(S)

- Art L4121-1 du Code du Travail
- Art L4644-1 du Code du Travail
- Loi n° 2011-867 du 20 juillet 2011

PROFIL FORMATEUR

Formateur certifié par l'Assurance Maladie Risques Professionnels / INRS Interne
Formateur Certifié EVRP/SDC

MODALITES PEDAGOGIQUES

Organisation

La formation initiale de référent en santé et sécurité au travail se déroule sur 5 jours. La formation peut être délivrée pour des groupes allant de 1 à 12 personnes.

Pédagogie

L'enseignement est réparti entre 60% de pratique et 40% de théorie. Des travaux en sous-groupes et des études de cas concrets permettent aux apprenants de mettre en application leurs acquis dans des situations proches de celles qu'ils seront amenés à rencontrer sur le terrain. La formation est délivrée par un formateur spécialisé en Santé et Sécurité au Travail.

MOYENS & SUPPORTS PEDAGOGIQUES

Bibliothèque de l'INRS ED 6141, ED 110, ED 902
Conducteur pédagogique ARCAS FORMATION
Tableaux de sinistralité de la CNAMTS
Carnet d'exercices EvRP Interne

Technique : Ordinateur, ensemble multimédia
Document unique, registre At/MP et analyses diverses des AT Site Client

CONTENU DE LA FORMATION

Connaître les enjeux de la prévention en entreprise

- Les enjeux humains, sociaux et économiques
- Les principales étapes de la politique Sécurité et Santé dans l'entreprise
- L'engagement de la Direction
- Le rôle des membres du CSE et du référent en matière de sensibilisation des collaborateurs
- Les différents acteurs de la prévention
- Les objectifs de l'entreprise en matière de politique de prévention
- Les niveaux de responsabilité des acteurs de la prévention des risques professionnels
- Les notions de responsabilité civile et pénale
- La délégation de pouvoir

Maîtriser le périmètre de la santé et de la sécurité

- La définition de la notion prévention des risques professionnels
- La définition d'un Accident du Travail / d'une Maladie Professionnelle / d'un Accident de Trajet
- Les statistiques nationales et du secteur d'activités, les informations de la CARSAT
- Les indicateurs (Taux de Fréquence / Taux de Gravité)
- Les coûts des accidents du travail et des maladies professionnelles
- Les conséquences (psychologiques, physiques et financières)
- Analyse des accidents de travail – Arbre des causes

Appréhender la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

- Qu'est-ce que la prévention des risques professionnels ?
- La définition d'un danger, d'un risque, d'un dommage
- Les situations de travail
- Le travail réel et le travail prescrit
- Identification et évaluation des dangers et des risques
- Les risques professionnels
- Les bonnes pratiques de prévention
- Les 9 Principes Généraux de la Prévention
- Les différents niveaux de prévention structurant une démarche de prévention
- Les registres obligatoires
- Rédaction et mise à jour du DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels)
- La préparation des visites de site (facultatif) et de différents postes de travail
- Le compte rendu des visites
- Les décisions et actions, les relations avec le chef d'entreprise et les représentants du personnel

Connaître la spécificité des risques psychosociaux

- De quoi parle-t-on ?
- Les enjeux du risque psychosocial
- Les grandes familles des RPS selon le rapport GOLLAC

Mettre en place et gérer les plans de prévention des entreprises extérieures

- La présence d'entreprises extérieures au sein de l'établissement
- Identifier les relations entre les entreprises utilisatrices et les entreprises extérieures
- Le plan de prévention (PDP)
- Le suivi et la coordination des interventions

Piloter une politique handicap

- Définitions principales : handicap, inaptitudes, incapacités, etc.
- Présentation d'une typologie variée du handicap
- La démarche d'une politique handicap
- La constitution d'une équipe pluridisciplinaire
- La définition d'un plan d'actions et des outils de suivi (tableaux de bords, R.A.C.I., etc.)
- Exercice : étude comparative de politiques handicap en entreprise

S'entraîner sur les points prioritaires

- Enquête sur un AT grave
- Présentation d'un plan d'action
- Mise à jour du DUERP

Enseignement Pratique 40%

Applications en sous-groupes

- Rechercher à l'aide des textes réglementaires, les informations nécessaires sur la réglementation en Santé et Sécurité au Travail
- Identifier le rôle, les missions et les moyens du CSE
- Définir les acteurs internes et externes ainsi que leur rôle
- Lister les enjeux d'une démarche de prévention à partir de l'analyse d'un accident du travail
- Analyser des accidents à l'aide de la méthode de l'arbre des causes
- Réaliser, à partir d'une grille d'audit, une évaluation des risques, puis la retranscrire dans le Document Unique et proposer des mesures de



Référent santé et sécurité au travail (Loi santé 2 août 2021)

prévention

- Analyser les déterminants de l'activité physique et les facteurs de Risques Psycho-Sociaux

Travaux individuels

- Décrire le mécanisme et les conséquences d'un accident du travail à partir d'études de cas
- Argumenter, de manière concrète, les mesures de prévention existantes, en tenant compte des principes généraux de la prévention
- Quantifier les risques présents sur le lieu de travail
- Déterminer les situations répondants à la notion de danger grave et imminent

Visite et inspection des locaux (réelle ou à partir d'une vidéo)

- Identifier les informations liées aux paramètres de la situation de travail
- Repérer les risques présents
- Proposer des mesures de prévention en lien avec les principes généraux de la prévention .

MODALITES D'EVALUATION

- La méthode de l'évaluation s'insère tout au long de la formation
- Contrôle des connaissances théoriques par QCM à l'issues du deuxième jour
- Contrôle des connaissances pratiques lors de la restitution d'un travail d'intersession le troisième jour.

SANCTION DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, chaque participant se voit remettre :

- une Attestation individuelle de formation établissant les compétences acquises au cours de la formation.
- l'accès au livret dématérialisé reprenant les enseignements clés de la formation
- Attestation de présence
- Attestation de fin de formation validant les acquis.

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

Non obligatoire, préconisation d'une journée tous les deux ans

